



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 20 novembre 2020

Monsieur l'Adjoint en charge des ressources humaines,
5 rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE cedex 4

Monsieur l'Adjoint au Maire,

Nous vous saisissons en urgence sur le peu de cas qui est fait au dialogue social au sein de nos établissements.

En effet, nous assistons, particulièrement depuis ce matin, à d'incessantes modifications des dates et des heures de réunion.

La situation nous semble particulièrement préoccupante pour les réunions de négociations sur les lignes directrices de gestion.

En effet, la réunion programmée cet après-midi vient d'être reprogrammée au mardi 24 novembre et une prochaine réunion, le vendredi 27, pour finaliser le travail.

Ces lignes directrices de gestion seront présentées au prochain Comité Technique du 11 décembre dont la réunion préparatoire est, à cet instant, programmée le 1^{er} décembre.

Il nous semble nécessaire de rappeler que *«les lignes directrices de gestion déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les lignes directrices de gestion fixent, sans préjudice du pouvoir d'appréciation de l'autorité compétente en fonction des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général, les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours»*.

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne de la région d'Île de France, institution de référence pour les collectivités territoriales, a édité un guide pratique pour la rédaction des lignes directrices de gestion. Dans ce document, que vous trouverez ci-joint, il rappelle la liste des documents RH de référence de la collectivité ou établissement public servant de base à l'établissement des Lignes Directrices de Gestion :

- la dernière mise à jour du tableau des effectifs ;
- la délibération relative à la fixation des ratios d'avancement de grade ;
- les délibérations sur le sur le régime indemnitaire ;
- les délibérations sur le temps de travail ;
- les grilles et critères d'évaluation professionnelle ;
- les règlements spécifiques RH de la collectivité (règlement intérieur, règlement de formation...) ;

- l'organigramme de la collectivité ;
- le plan de formation ;
- le bilan social ;
- les rapports d'orientation budgétaire ;
- tous les documents internes produits par la collectivité relatifs à sa gestion des ressources humaines (politique d'évaluation, politique de recrutement, politique de mobilité, politique de rémunération).

Aucun document ou projet de lignes directrices n'a été porté à notre connaissance.

Nous ne sommes même pas informés, officiellement, des modifications des critères d'évaluation et de l'achat d'un nouveau logiciel dédié.

Nous devrions aujourd'hui débattre et finaliser les lignes directrices en moins d'une semaine ?

Pour notre syndicat, cette précipitation ne peut garantir un dialogue social de qualité que Monsieur le Maire et vous n'avez de cesse d'appeler de vos vœux.

Alors que vous nous avez indiqués en séance du Comité Technique que vous souhaitiez échanger avec les organisations syndicales en direct lorsqu'il existe des difficultés particulières, nous estimons aujourd'hui nécessaire de vous alerter sur cet état de fait.

Veillez agréer, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

**P/ Le Syndicat CGT
Le Secrétaire Général**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. JEFFREDO', written over a horizontal line.

Hugues JEFFREDO